

429, somme assez considérable. Ainsi, au lieu d'une réduction de 900, du 1er mars 1945 au 1er mars 1946, nous avons une augmentation de 900, et une augmentation du bordereau de paye de \$1,080,691. Et ce n'est pas tout. Une autre compagnie du Gouvernement comptait aussi des employés qui augmentent ce total. Il s'agit de la Corporation des biens de guerre. Le 31 mars 1946, la corporation comptait 5,413 employés. Je n'ai pas le bordereau de paye par mois; je me bornerai donc à une estimation. Quelle est la conclusion de tout ceci? Au lieu d'une faible réduction de 900 employés que j'avais déjà mentionnée à la Chambre, il y a eu augmentation globale de 6,046 employés et augmentation globale dans le bordereau de paye annuel de 4.5 millions de dollars. Encore une fois, c'est une estimation. Le montant est plus près de 5 millions de dollars, mais je prends le moins élevé. Le total des employés se chiffre donc par 156,657, et le total du bordereau de paye pour le Canada à 245 millions par année.

Le ministre de la Défense nationale a parlé cet après-midi des dépenses facultatives. Il les a établies à environ 200 millions de dollars. Mais, monsieur l'Orateur, le bordereau de paye du Canada en contient pour 245 millions. Il blesse donc le bon sens lorsqu'il nous dit que les dépenses facultatives ne se chiffrent que par 200 millions de dollars.

Et qui plus est, le Gouvernement semble chercher à augmenter plutôt qu'à réduire ces dépenses. Elles signifient, à supposer que chaque famille ait trois membres, que 475,000 personnes vivent à même le produit des impôts que versent les autres contribuables du Canada. Nous ne pouvons pas tenir le coup à ce régime-là. La population canadienne n'est pas assez considérable pour payer de tels traitements. Il faut pratiquer l'économie et rien ne semble empêcher le Gouvernement de tenter un effort dans ce sens. Cependant, il ne le tentera jamais, car il est incapable de réduire les traitements.

Un examen des services administratifs révèle des augmentations dans bien des cas. Il faut en conclure que le Gouvernement ne fait aucun effort en ce sens. Qu'on me permette d'en citer. Le ministre dit qu'il y a de modiques augmentations dans certains cas. Sont-elles modiques, ces augmentations qui représentent 245 millions de dollars, compte tenu des circonstances? Voyons un peu le ministère de l'Agriculture. Au mois de mars 1945, il comptait 4,185 fonctionnaires. J'imaginai qu'en temps de guerre l'agriculture de notre pays aurait eu besoin d'un personnel plus nombreux à cause des exigences du moment, mais je constate que le nombre des employés est maintenant de 4,606, soit une augmentation de presque 500. Prenons la Commission

du service civil. Son personnel qui en 1945 comprenait 586 fonctionnaires, en comprend aujourd'hui 713. Prenons le département du ministre, le contrôleur du Trésor. En 1945, il comptait 7,747 employés; aujourd'hui, 9,232. Ce sont les données au mois de mars de chaque année. Aux Affaires extérieures, où il y avait, en 1945, 340 employés, il y en a maintenant 625. Aux Finances, autre service relevant du ministre, il y en avait 765 en mars 1945, mais il y en a maintenant 827. A la Monnaie, où il y avait 161 employés l'an dernier, il y en a cette année 286. Aux Pêcheries, 530 l'an dernier, 620 cette année. A la Justice, 1,023 en 1945; 1,114 cette année.

J'en viens maintenant à l'armée, à la marine et à l'aviation. Quelques chiffres seulement. Nous y trouvons la situation dont l'honorable député de York-Sud (M. Cockeram) nous a parlé il n'y a pas longtemps. L'aviation, où l'on comptait l'an dernier 12,524 personnes n'en a plus que 5,936. L'armée en avait 16,683 en 1945, mais le personnel n'a pas diminué de 3,000. Il y en a maintenant 13,701. La marine comptait en 1945, 13,542 fonctionnaires et il y a encore 10,187 civils à son emploi. J'aimerais savoir ce qu'on fait de tous ces fonctionnaires. Evidemment, le personnel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a beaucoup augmenté.

M. l'ORATEUR: Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est épuisé.

M. ROSS (St. Paul's): Je voulais rendre hommage à l'un des départements.

Des VOIX: Continuez!

M. ROSS (St. Paul's): Le département des impressions a donné le bon exemple. Malgré tout le travail supplémentaire dont il s'est vu chargé, il ne comptait l'an dernier que 759 employés, et, en mars cette année, il en comptait 774. Il lui en faut probablement davantage.

Je tiens à bien préciser que je ne veux nullement critiquer les gens à l'emploi du Gouvernement. Il se peut que le personnel de certains ministères soit insuffisant. Je sais dans quelles conditions doivent travailler les employés de la division de l'impôt sur le revenu, à Toronto. Ils sont entassés dans les bureaux. Il y a là un encombrement qui n'est guère de nature à assurer l'efficacité du travail. On ne saurait entasser ainsi des employés et s'attendre à un bon rendement de leur part. Il importe qu'on leur assure de bons locaux. Je ne suis pas au courant du travail qu'ils accomplissent, mais j'estime qu'on devrait les loger convenablement. J'ignore comment les choses se passent dans